



CONTROLE ALCOOL 0.66 ml/g

Par **inseparable**, le **08/12/2014** à **14:45**

Bonjour, Mon ami s'est fait contrôler dimanche 07 décembre 2014 en Sarthe par la gendarmerie avec un taux d'alcool de 0.66 mg/l que va t'il encourir ? La suspension de permis va être de combien de temps ? Va t-il y avoir une amende ? si oui de quel montant ? Il doit se présenter a une audience le 22 janvier 2015 pour une composition pénale. Merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **09/12/2014** à **09:04**

Bonjour, Il existe sur ce site un forum consacré au droit routier et un post-il d'en-tête reprenant la conduite en état d'ivresse.